



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apprentissage

Question écrite n° 17671

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'orientation de nos jeunes vers l'emploi. En France, la prédominance orientation est confiée à l'éducation nationale alors que dans d'autres pays européens, notamment l'Allemagne, l'orientation des jeunes est confiée à des commissions tripartites d'employeurs, de salariés et du service de l'emploi (Arbeitsamt). Il lui semble, aujourd'hui, plus aisé de confier l'orientation de nos jeunes à des personnes au plus près de la réalité du terrain et des besoins. Il lui demande s'il n'entend pas, afin de diminuer le chômage, mettre tous les partenaires en direction de l'apprentissage. Il faut sortir du cliché de n'envoyer que les « moins bons » vers l'apprentissage, au moment où l'éducation nationale continue de former à des diplômés qui n'ont aucun avenir.

Texte de la réponse

L'établissement scolaire joue, à cet égard, un rôle fondamental dans l'élaboration du projet de l'élève tout au long de la scolarité. Dans cette perspective, différentes activités sont proposées (séquences pédagogiques, stages en entreprise, visites d'entreprises, rencontre de professionnels, forums, etc.) pour permettre à l'élève de mieux connaître le monde de l'emploi. Pour donner une cohérence aux actions proposées par l'équipe éducative en liaison avec les partenaires a été mis en place à la rentrée 2008 dans les collèges et lycées volontaires, le parcours de découverte des métiers et des formations (circulaire du 11 juillet 2008) pour tous les élèves, dès la 5e. Généralisée en 2009 à tous les établissements, cette mesure intègre la séquence d'observation en milieu professionnel déjà obligatoire pour tous les élèves en classe de 3e. Elle peut être approfondie par les élèves qui le souhaitent par le choix de l'enseignement de découverte professionnelle. Ainsi, à terme, aucun élève ne quittera le collège sans avoir découvert plusieurs filières de métiers différents au sein d'une ou plusieurs entreprises et les formations. L'élève doit acquérir au cours de son parcours une meilleure connaissance des différentes voies de formation (voie générale, technologique, professionnelle) et des modalités de préparation des diplômes (sous statut scolaire ou apprentissage). Afin de développer l'attractivité de la voie professionnelle pour en faire une voie d'égale dignité avec les voies générale et technologique sur la base d'une durée équivalente, sans diminuer la qualité de la formation ni la valeur du diplôme obtenu, une réforme de la voie professionnelle, lancée en octobre 2007, se met en place à la rentrée 2009. Elle permettra à tous les jeunes qui le souhaitent, à l'issue d'une classe de 3e, de se diriger vers un baccalauréat professionnel en trois ans, ou vers un CAP, en fonction de ses appétences. La formation sera offerte en 3 ans que ce soit sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti. Dans cette perspective, chaque diplôme a été reconsidéré en concertation avec les branches professionnelles correspondantes. Par ailleurs, l'offre de formation par apprentissage se diversifie ; elle concerne de plus en plus de jeunes à tous les niveaux de qualification. La proportion d'apprentis est en constante augmentation depuis 2004 et a dépassé les 400 000 à la fin de l'année 2006. De plus, depuis la rentrée 2006, l'individualisation a été renforcée dans le cadre de l'orientation avec la mise en place d'un entretien personnalisé d'orientation, désormais obligatoire pour chaque élève de 3e, de 1re et de terminale. Enfin, une procédure d'orientation active vers l'enseignement supérieur est mise en oeuvre depuis la rentrée 2008. Il s'agit d'un nouveau droit pour les lycéens, qui prend la forme d'une démarche

d'accompagnement individualisée pour tous. Cette démarche permet d'informer objectivement les lycéens sur le contenu et les débouchés des filières qu'ils souhaitent intégrer, ainsi que sur les perspectives d'insertion professionnelles plus ou moins grandes selon les secteurs d'activités et les différents métiers auxquels elles peuvent conduire.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17671

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1539

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4603